

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-236

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Madame MANTE Karine, magasin « La Corbeille Fleurie », 33 place du Général de Gaulle à Wormhout, pour le stockage des plantes pour la toussaint devant le numéro 33 de la place du Général de Gaulle,

ARR E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle face au numéro 33, « La Corbeille Fleurie », **sur une place de stationnement, et ce, du mercredi 26 octobre 2022 au mardi 1^{er} novembre 2022 jusqu'à 13h.**

ARTICLE 2 : Madame MANTE Karine devra mettre en place une signalisation réglementaire afin de prévenir les usagers de la place du Général de Gaulle.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 11 octobre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 11/10/2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS

